

LES FEUILLES DE PRÉSENCE

L'ineffable aventure des députés s'astreignant, par vote, au contrôle illustré et puéril des feuilles de présence m'a rappelé un incident de ma vie d'étudiant.

[illegible]

C'était bien un peu de sa faute d'ailleurs. Ce brave homme (c'est le professeur que je veux dire) ne s'était-il pas imaginé, empiétant sans vergogne sur les matières de ses collègues de la Faculté de Droit, de faire un cours de questions juridiques d'après les littérateurs latins. Et c'étaient des citations et des citations ! Tout Cicéron et tout Sénèque y passaient.

Les premiers fois on bailla désespérément avec émulation. Les bailla suivantes on fut moins nombreux à bailler. Sur ces entrefaites, quelqu'un découvrit que le maître du professeur n'avait pas le mérite de l'inedit. Elle était enclose en un petit manuel auparavantement compilé. Il était, dès lors, loisible à chacun de retrouver là, le cas échéant, les documents les plus significatifs. Et les derniers fidèles descripteurs, si bien qu'il arriva un matin où le professeur attendit vainement ses étudiants pour commencer. Il attendit longtemps. Nul ne vint. Le maître de conférences ne se résigna point à commenter ses textes pour le seul appaieur.

Mais ce fut une belle colère. Le doyen de la Faculté fut averti. Celui-ci, comme professeur, avait également à se plaindre de l'absence répétée à ses cours de paléographie. Il accumula ses griefs aux griefs du maître de conférences mécontent et tous deux, en termes indignés, avisèrent le recteur. Le Conseil de l'Université fut réuni d'urgence. Et il fut décidé d'infliger aux étudiants l'humiliation des feuilles de présence.

Le lendemain, deux larges papiers divisés en autant de colonnes qu'il y avait de cours par semaine, attendaient sur les tables les signatures des présents. Un avis à l'encre rouge et d'édifiant paragraphe invitait les jeunes gens inscrits à la Faculté à authentifier leur assiduité ou leur négligence. Ah ! ce fut vite fait. D'un commun accord, il fut convenu que nul ne se prêterait à une surveillance qui offensait l'indépendance et l'amour-propre et bonne seulement pour les lycéens. Les deux feuilles restèrent immaculées.

[illegible]

Alors fut affichée une décision comminatoire, indiquant que, par ordre supérieur, les feuilles de présence devaient être signées, qu'il serait tenu compte des absences à l'examen et que si la plaisanterie de la suppression continuait, le Conseil prendrait des mesures de rigueur.

Or, il y avait beaucoup de boursiers, et, au-delà, à la Faculté. C'étaient ceux que les fourdes universitaires atteindraient. Il faut servir à tous et céder pour éviter à certains une véritable catastrophe. Et voici ce qui fut résolu et ce se paragerait au mieux l'un des cours de ces lieux. Des équipes de travail furent pour figurer aux équipes. On avait sa semaine de corvée et de signature. Il est si facile, pour peu qu'on y prête attention et qu'on s'y applique, d'imiter une signature connue. Il y en avait de si habiles qu'ils pouvaient imiter la signature de n'importe lequel de la fausse. Et, et il n'y avait pas de vérification possible. Par conséquent, bien sûr, si se serait génie. Ceux qui ne pouvaient promettre un échange de bons services et de complaisance à l'avenir, signaient la feuille de présence, avant le cours, et de s'en aller aussitôt.

Tout cela, du reste, n'empêche point que, de temps à autre, comme aux premiers jours, l'une des deux feuilles ou toutes les deux se soient allées rejoindre, en haut, dans la petite bibliothèque, d'au-dessus des feuilles qui déjà s'y trouvaient. Si l'improbable envie prend un jour l'appareur de soulever la vénérable poussière qui veloute ce meuble-là, on y découvrirait un paquet respectable de feuilles de présence. Et l'on pourrât connaître quels furent les héros de cette histoire et sous quel décanat ces faits se passèrent. Ce sera un chapitre amusant dans les graves annales d'une université de province.

Bref, devant l'impopularité et l'invulnérabilité de l'innovation, la rigueur première se relâcha. Les feuilles signalétiques firent, comme certains étudiants, des apparitions intermittentes, puis, un beau jour, elles disparurent tout à fait. Elles n'ont jamais été, que je sache, rétablies.

Et voilà conté par avance le sort des feuilles de présence des députés. Elles seront, elles aussi, une manifestation sans résultat et, au surplus, ridicule. On les imposait aux étudiants, les députés les réclament. Et c'est toute la différence. Pour le reste, il est bien entendu que les députés ne s'occupent pas des feuilles de présence. Les députés signent les uns pour les autres, signeront au début d'une séance et s'en iront, jusqu'à ce qu'on ne parle plus un jour des feuilles de présence. Une toute petite chose, cependant, serait bien mieux l'affaire de tout le monde que ces feuilles de présence, la conscience du devoir professionnel. C'est à simple qu'on n'y veut pas songer. Et c'est la morale de l'Histoire !

Léon BOCQUET